



Puis je prendre un notaire sans avocat pour liquidation de bien

Par **patjo**, le **06/03/2012** à **10:54**

Bonjour, rn4 longues années de procédure de divorce il est enfin prononcé depuis le 24/06/2011(6000€ de frais de diligence pour moi) Nous en sommes maintenant a liquider le bien immobilier et nous ne sommes pas d'accord , mon ex mari a toujours un avocat moi pas car sincèrement plus les moyens. Puis-je prendre un notaire sans avocat pour faire le nécessaire du partage sachant que plus la maison mon ex me doit des loyers car il a obtenu l'avantage de la maison a titre onéreux je suis vraiment perdue de plus mon ex me met une pression permanente.rnPar avance merci pour votre réponse.